

AGES – Active Governance and Engagement for Seniors



RAPPORT NATIONAL DE RECHERCHE – FRANCE

WP1 – Consultations Nationales

Numéro de projet : 101252623 — AGES — CERV-2025-CITIZENS-CIV

Organisation partenaire : ECTI

Date : JUIN 2026

Auteurs : Équipe projet WP1 AGES ECTI

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent cependant que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité concédante ne peuvent en être tenues pour responsables.



Co-funded by
the European Union

Sommaire

Synthèse	3
1. Introduction	3
1.1 Contexte du projet	3
1.2 Objectif du rapport national	4
2. Contexte national et cadre juridique	4
2.1 Définitions légales et terminologie	4
2.2 Cadres politiques et stratégiques	5
3. Initiatives existantes	7
3.1 Initiatives existantes	7
4. Principaux résultats de la consultation nationale	8
4.1 Méthodologie de la consultation	8
4.2 Principaux résultats	9
4.2.1 Principaux obstacles	9
4.2.2 Principaux leviers	9
5. Analyse et conclusions	10

Synthèse

Ce rapport national synthétise les conclusions des consultations nationales menées en France (13 réunions dans l'ensemble des régions, réunissant 119 participants). L'objectif était d'identifier les principaux obstacles empêchant les personnes âgées de participer à la vie démocratique et à la citoyenneté active, ainsi que d'identifier les principaux leviers et bonnes pratiques susceptibles d'overmonter ces obstacles.

Ces consultations confirment que les personnes âgées souhaitent continuer à contribuer, par leur expérience, leurs compétences et leur temps disponible, au bien-être de la société ainsi qu'à la cohésion sociale et intergénérationnelle. Elles souhaitent rester actives, utiles et non isolées. L'engagement au sein du secteur associatif, très vaste en France, constitue la voie principale permettant aux séniors de poursuivre une citoyenneté active.

Les consultations mettent en évidence le manque de considération du rôle et de la contribution des personnes âgées engagées comme bénévoles dans le secteur associatif. Les personnes âgées sont souvent perçues comme inutiles ou comme une charge de soins, plutôt que comme une ressource clé pour le transfert de compétences et d'expérience vers les jeunes générations et comme un contributeur essentiel à la cohésion sociale.

Ce manque de considération pour la contribution des personnes âgées constitue probablement le principal obstacle à leur engagement citoyen. D'autres obstacles incluent la numérisation croissante dans tous les domaines (y compris les services publics), un obstacle économique lié à la baisse du pouvoir d'achat des retraites et aux coûts liés au bénévolat associatif. On note également un manque de communication sur les activités citoyennes disponibles ainsi qu'un manque de préparation à la retraite de la part des employeurs et des caisses de retraite.

Les consultations ont également mis en avant des facteurs favorisant et des bonnes pratiques. La motivation individuelle des personnes âgées à rester actives et à contribuer au bien-être social, en particulier auprès des personnes en difficulté, est très forte. Une véritable reconnaissance de la valeur de leur contribution stimulera l'augmentation de leur participation à la vie communautaire. Cela devrait s'accompagner d'une approche intégrée comprenant un ensemble complet de mesures à tous les niveaux : associations et institutions.

1. Introduction

1.1 Contexte du projet

Le projet AGES – Active Governance and Engagement of Seniors (Gouvernance active et engagement des séniors) est une initiative européenne cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs (CERV). Le projet vise à renforcer l'engagement civique et la participation démocratique des citoyens âgés en promouvant le dialogue entre séniors, organisations de la société civile et autorités publiques.

Le projet vise à mieux comprendre les facteurs qui encouragent ou entravent la participation des séniors à la vie démocratique et à soutenir l'élaboration de politiques plus inclusives et de mécanismes participatifs. Tout au long de sa mise en œuvre, AGES combine des activités de consultation, de dialogue civique et de développement de politiques afin de formuler des recommandations fondées sur des preuves aux niveaux national et européen, tout en sensibilisant aux droits fondamentaux.

Dans ce cadre, le Work Package 1 (WP1) se concentre sur l'organisation de consultations nationales dans chaque pays partenaire : Espagne, Italie, France et Chypre. Ces consultations constituent la première phase participative du projet et visent à recueillir les perspectives des citoyens âgés, des organisations de la société civile et des décideurs politiques sur l'état actuel de la participation civique et démocratique des seniors. Grâce à ces consultations, les partenaires identifient les obstacles existants, les facteurs favorisant, les bonnes pratiques et les besoins émergents dans leurs contextes nationaux respectifs.

Les consultations nationales fournissent la base factuelle des phases ultérieures du projet, garantissant que les activités futures et les recommandations politiques soient ancrées dans les expériences, les priorités et les contextes spécifiques identifiés par les principales parties prenantes au sein des quatre pays partenaires.

1.2 Objectif du rapport national

Ce rapport remplit plusieurs objectifs au sein du projet AGES. Premièrement, il documente le contexte national et les résultats des consultations, contribuant ainsi à une compréhension partagée de la participation des seniors entre les pays partenaires. Deuxièmement, il fournit les éléments factuels nationaux qui alimenteront les consultations paneuropéennes (WP2) et le rapport comparatif sur l'état de l'art, permettant d'identifier les tendances communes et les spécificités nationales au niveau européen.

En outre, le rapport servira de base aux groupes de réflexion sur le dialogue civique (WP3), au sein desquels les parties prenantes collaboreront pour discuter des conclusions et co-crée des recommandations politiques. Avec les résultats des autres pays partenaires, il contribuera également à l'élaboration des documents d'orientation stratégique (Policy Papers) nationaux et européens du projet, visant à promouvoir des politiques plus inclusives et des mécanismes renforcés pour la participation des seniors à la vie démocratique.

Ce rapport national de recherche présente les principaux résultats de la consultation nationale AGES menée en France. Il associe une brève vue d'ensemble du contexte juridique et politique national aux données recueillies lors du processus de consultation, afin de fournir un panorama complet des opportunités et des défis entourant la participation civique et démocratique des citoyens âgés.

2. Contexte national et cadre juridique

2.1 Définitions légales et terminologie

En France, la « citoyenneté active » (la citoyenneté active) contemporaine n'est pas juridiquement définie comme un statut civique distinct, mais comme l'exercice proactif et continu des droits et devoirs constitutionnels visant à façonner la souveraineté nationale. Ancrée dans l'article 3 de la Constitution de 1958 et l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, elle permet aux individus d'aller au-delà du simple acte de voter pour s'engager dans une co-gouvernance publique active. Ce cadre conceptuel est codifié par des mécanismes législatifs tels que la Loi Égalité et Citoyenneté, qui institutionnalise le bénévolat à travers le Service Civique, et le Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui rend obligatoire la création d'instances participatives comme les conseils de quartier et citoyens. En définitive, le droit français structure la citoyenneté active comme un devoir républicain, reliant l'engagement individuel aux institutions publiques par des pétitions

publiques et des assemblées consultatives pour faire de la démocratie un processus continu et collaboratif.

La participation démocratique (la participation démocratique) est le cadre juridique et institutionnel à travers lequel les citoyens influencent activement la prise de décision publique, comblant le fossé entre gouvernement représentatif et démocratie directe. Elle a évolué, passant de l'acte de vote traditionnel et périodique à un processus collaboratif permanent. En ultime analyse, la participation démocratique en France ne conçoit pas l'engagement civique uniquement comme un droit individuel, mais comme un devoir structuré et institutionnalisé, essentiel à la souveraineté locale et nationale.

L'engagement citoyen (l'engagement citoyen) est la mobilisation volontaire et proactive d'individus au service de l'intérêt général et du renforcement de la cohésion sociale (fraternité), indépendamment des partis politiques ou des échéances électorales. Juridiquement encadré par la loi marquante Égalité et Citoyenneté de 2017, il est fortement institutionnalisé à travers des initiatives étatiques conçues pour canaliser les convictions personnelles vers l'utilité collective. Ce cadre sous-tend des programmes tels que le Service Civique pour les jeunes, la Réserve Civique pour le bénévolat général et le Service National Universel (SNU), qui allie cohésion nationale et service public. Loin d'une simple bienfaisance individuelle, le droit français structure l'engagement citoyen comme un pilier fondamental du modèle républicain, encourageant activement les citoyens et résidents légaux à collaborer avec les associations, les collectivités locales et les institutions publiques. Il traduit ainsi le devoir moral de solidarité en une contribution structurée et légalement reconnue à l'intérêt général.

Le droit de la participation (le droit de la participation) rassemble les normes juridiques et constitutionnelles qui garantissent aux personnes non élues le droit d'être directement informées, consultées et impliquées dans les prises de décision publiques.

Le terme « seniors » ne dispose pas d'une définition juridique unique et varie selon les cadres du travail, de la santé et des retraites. Le droit du travail classe les individus comme « travailleurs seniors » à partir de 45 à 50 ans pour les initiatives de maintien dans l'emploi. À l'inverse, l'action sociale et la santé publique retiennent généralement l'âge de 60 ans. Enfin, le droit des retraites définit les seniors par l'âge légal de départ à la retraite, qui s'élève progressivement vers 64 ans.

2.2 Cadres politiques et stratégiques

Le principal cadre politique et législatif régissant la citoyenneté active et la participation démocratique en France repose sur les piliers fondamentaux suivants :

- **Fondements constitutionnels** : Article 3 de la Constitution de 1958 établit la souveraineté nationale par l'intermédiaire des représentants et du référendum, tandis que l'article 7 de la Charte de l'environnement (2004) constitutionnalise le droit du public à participer aux décisions relatives à l'environnement.
- **Démocratie locale & normes participatives** : La loi Démocratie de Proximité (2002) et le Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la création d'instances participatives locales, rendant les Conseils de quartier obligatoires dans les grandes villes pour impliquer directement les habitants.
- **Cadres civiques nationaux** : La Loi Égalité et Citoyenneté (2017) constitue le cadre de référence pour l'action civique, structurant le bénévolat institutionnel à travers le Service Civique et la Réserve Civique pour stimuler la solidarité sociale de terrain.

- **Réformes consultatives** : La modernisation constitutionnelle a transformé le CESE (Conseil économique, social et environnemental) en carrefour principal de la démocratie participative en France, lui donnant un pouvoir légal pour gérer les pétitions publiques nationales et accueillir des conventions citoyennes tirées au sort.

La France promeut le vieillissement actif et la participation civique des personnes âgées à travers un cadre articulant emploi, engagement bénévole et santé publique :

- **Initiatives pour l'emploi des seniors** : Politiques supervisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) restreignant les départs anticipés et offrant des protections d'emploi flexibles pour prolonger la vie professionnelle des plus de 50 ans.
- **Bénévolat intergénérationnel** : Programmes civiques larges issus de la Loi Égalité et Citoyenneté associant des bénévoles seniors à des jeunes citoyens pour transmettre mémoire, culture et compétences professionnelles.
- **Plans nationaux « Bien Vieillir »** : Feuilles de route pluriannuelles de santé publique conçues pour maintenir l'autonomie physique et cognitive tout en promouvant l'implication des seniors dans la vie culturelle et sociale.
- **La 5e branche de la Sécurité sociale** : Créée par une loi historique de 2020, cette branche prend en charge l'autonomie et le grand âge, garantissant aux personnes âgées l'autonomie fonctionnelle minimale requise pour leur participation sociale et démocratique.

La France promeut l'inclusion numérique à travers les piliers stratégiques suivants :

- **France Numérique Ensemble** : Stratégie nationale visant à accompagner des millions de citoyens éloignés du numérique en favorisant l'accessibilité locale et l'apprentissage des usages numériques.
- **Conseillers Numériques France Services** : Déploiement à grande échelle de médiateurs numériques financés par l'État qui fournissent une aide de proximité et des formations individuelles pour les démarches administratives en ligne.
- **Le Pass Numérique** : Chèque financé par les services sociaux permettant aux citoyens d'accéder gratuitement à des ateliers de montée en compétences numériques dans des lieux qualifiés.
- **Aidants Connect** : Plateforme sécurisée permettant aux agents publics et travailleurs sociaux d'effectuer des démarches en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes autonomes en difficulté numérique.
- **Plan France Très Haut Débit** : Politique d'infrastructures visant à déployer la fibre optique et le haut débit dans les zones rurales et très éloignées afin d'éradiquer la fracture numérique géographique.

L'égalité femmes-hommes est un principe fondamental inscrit dans le Préambule de la Constitution de 1946, établissant que la loi garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans tous les domaines. Les lois et politiques actuelles renforcent la parité de genre dans la vie professionnelle : par exemple, la Loi Avenir Professionnel (2018), qui oblige les entreprises de plus de 50 salariés à calculer et publier un « Index de l'Égalité Professionnelle » pour résorber les écarts salariaux sous peine de sanctions financières.

3. Initiatives existantes

3.1 Initiatives existantes

Le gouvernement français a structuré la représentation des seniors pour s'assurer qu'ils puissent proposer et façonner activement les politiques publiques :

- **Le HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge)** : Au niveau national, son « Conseil de l'Âge » réunit directement des représentants des retraités et personnes âgées pour émettre des avis et rapports influençant la législation relative aux évolutions démographiques.
- **Les CDCA (Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie)** : Présents dans chaque département français, ces conseils permettent aux seniors de participer activement à l'élaboration des politiques locales concernant les transports, le logement, la culture et la santé.

Piloté au niveau national par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (affilié à l'OMS) et soutenu par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), le programme « Villes et Communautés Amies des Aînés » (VCAA) encourage les municipalités à repenser leurs espaces publics. L'un des piliers obligatoires de cette démarche est la participation citoyenne et l'emploi des seniors, concrétisé par la création de « conseils de sages » locaux ou de budgets participatifs dédiés.

En France, le secteur associatif et du bénévolat est vaste et dynamique. On estime à environ 1,6 million le nombre d'associations actives selon les données de l'INJEP ou du Mouvement Associatif. Environ 65 000 à 74 000 nouvelles associations sont créées chaque année sous le régime de la loi 1901.

Les principaux domaines d'activité du secteur associatif sont : Culture et divertissement (env. 23 %), Sport (env. 21 %) et Loisirs / Vie sociale (env. 17 %). Les autres domaines d'activité sont l'Action Sociale / Santé, les Droits de l'Homme / Solidarité et l'Éducation.

Le secteur associatif emploierait entre 1,9 et 2,0 millions de personnes. Il repose sur l'engagement civique des bénévoles, estimés à environ 22 à 23 millions de personnes, dont environ 5,5 millions s'investissent de manière régulière (hebdomadaire).

Dans la plupart des villes de France, un Forum des Associations est organisé chaque année par la municipalité, souvent en septembre. Il s'agit d'un moment clé pour présenter aux seniors, et en particulier aux nouveaux retraités, un vaste éventail d'activités pour rester actifs, engagés et connectés à la société.

Le secteur associatif est un levier essentiel de l'engagement citoyen de la population en général, et des seniors en particulier, car ils disposent d'un « capital temps » important à consacrer à ces activités. C'est également un levier idéal pour le dialogue intergénérationnel et l'égalité femmes-hommes.

Les seniors (notamment la tranche 65–74 ans) constituent le socle historique du bénévolat en France. Pour s'adapter aux modes de vie contemporains, le gouvernement et les grands réseaux associatifs soutiennent activement cette communauté. Par exemple :

- **Bénévolat de compétences** : Des plateformes nationales soutenues par l'État (telles que JeVeuxAider.gouv.fr ou France Bénévolat) proposent des parcours spécifiques pour guider les nouveaux retraités vers la gouvernance associative, où leur expertise professionnelle (gestion, juridique, finance) est particulièrement précieuse.

- **Mécénat de compétences de fin de carrière** : Encadré par le droit français, ce dispositif permet aux salariés seniors de réussir leur transition vers la retraite en consacrant leurs derniers mois d'activité professionnelle à une association d'intérêt général tout en maintenant leur rémunération.

4. Principaux résultats de la consultation nationale

4.1 Méthodologie de la consultation

En France, nous avons appuyé la consultation nationale du WP1 sur l'atout unique et riche constitué par le réseau ECTI, fort d'une diversité de parcours, d'expériences, de cultures, de genres et d'implantations géographiques. Nous avons organisé 13 réunions dans l'ensemble des régions françaises, y compris une réunion à La Réunion dans l'océan Indien, rassemblant un total de 119 participants, dont 20 femmes et 99 hommes.

WP1 National Consultations		Participants	o/w Seniors	o/w CSO	o/w Policy maker
Meeting in Antibes	in-situ	9	5	3	1
Meeting in Paris	in-situ	10	5	4	1
Meeting in Paris	in-situ	13	9	4	0
Meeting in Clermont-Ferrand	on-line	5	3	2	0
Meeting in Amiens	in-situ	8	5	2	1
Meeting in Versailles	in-situ	15	6	8	1
Meeting in Paris	in-situ	9	5	3	1
Meeting in Saint-Maur	in-situ	11	8	3	0
Meeting in Bordeaux	on-line	8	7	1	0
Meeting in Mont-de-Marsan	in-situ	14	11	3	0
Meeting in Montpellier	on-line	7	5	2	0
Meeting in Bouc-Bel-Air	in-situ	6	5	1	0
Meeting in Saint-Paul (Réunion)	in-situ	4	3	1	0
TOTAL		119	77	37	5

Les 119 participants comprenaient 77 seniors, 37 représentants d'organisations de la société civile et 5 décideurs politiques.

Chaque réunion a duré en moyenne 1h30. Nous avons suivi le déroulé recommandé : échange autour d'une définition commune de l'engagement actif et de la participation citoyenne à la société, puis discussion portant sur les obstacles rencontrés par les seniors, ainsi que sur les leviers et bonnes pratiques permettant d'atténuer ces freins.

Au cours de la réunion, un participant était chargé de la prise de notes, de la rédaction du compte-rendu, de sa diffusion à l'ensemble des participants pour recueillir leurs observations, puis d'établir la version finale. Ces comptes-rendus définitifs ont été consolidés par l'équipe projet AGES afin de rédiger la synthèse des résultats.

4.2 Principaux résultats

4.2.1 Principaux obstacles

- **Fracture numérique** : Cité de manière presque unanime. Difficulté à utiliser les outils numériques, à suivre leur évolution rapide et à se connecter aux réseaux sociaux aujourd'hui utilisés pour la communication politique et associative, ce qui isole certains seniors de ces canaux, allant parfois jusqu'au rejet pur et simple.
- **Obstacle financier** : Revenus limités pour une partie des seniors, nécessité de cumuler emploi et retraite (avec la pénalité financière associée), et coûts liés au bénévolat (déplacements, cotisations) pris en charge par les retraités eux-mêmes.
- **Freins liés à la santé et à la mobilité** : La capacité d'engagement dépend de la santé physique et mentale ; les problèmes de mobilité limitent l'accès aux transports et aux bâtiments, en particulier en zone rurale.
- **Gestion du temps et priorités concurrentes** : Le temps consacré à l'entraide familiale intergénérationnelle (parents âgés dépendants, petits-enfants) et aux loisirs (« la maison de campagne ») réduit le temps disponible pour l'engagement. Cet obstacle touche de manière disproportionnée les femmes seniors, plus souvent sollicitées pour les responsabilités familiales.

Manque de reconnaissance et stigmatisation — Thèmes transversaux les plus développés :

- Les seniors sont souvent dépeints comme « profitant » du système de retraite (discours intergénérationnel négatif).
- L'âgisme est présent dans toute la société. Les seniors éprouvent des difficultés à exprimer leurs points de vue. Et lorsqu'ils les expriment, il est extrêmement difficile de les faire accepter et mettre en œuvre.
- Le bénévolat est sous-valorisé au regard de sa contribution réelle (impact économique et social non quantifié dans les statistiques officielles, absence de prise en compte dans le PIB).
- Sensation de perte rapide de légitimité « technique » après le départ à la retraite (sentiment d'être dépassé / « has-been »), alors même que l'expérience et les compétences transversales restent pleinement valables.
- **Isolement** : Perte du réseau professionnel et du statut d'actif lors du passage à la retraite, aggravée par la fracture numérique.
- **Crainte de perdre sa liberté** : Inquiétude quant à l'empiétement de l'engagement associatif sur la liberté de gérer son propre temps ; attente d'un fonctionnement associatif plus souple (« temps choisi »).
- **Manque de visibilité et d'accès à l'information** : Difficulté à connaître l'annuaire des associations et les activités disponibles ; communication souvent jugée peu attractive et mal ciblée vers les seniors isolés.
- **Freins liés au genre** : Les freins affectant les femmes au cours de leur vie active persistent à la retraite : charge familiale disproportionnée, manque de confiance en soi plus prononcé, et difficulté à s'imposer dans des environnements encore majoritairement masculins (illustré par exemple chez ECTI, où les femmes quittent l'association plus rapidement).

4.2.2 Principaux leviers

- **S'appuyer sur la motivation individuelle** : Le facteur clé pour encourager les personnes âgées à s'engager dans la citoyenneté active et la participation civique est la volonté de rester, tant que

leurs capacités physiques et mentales le permettent, actives et utiles à la société. Elles souhaitent transmettre leurs compétences et leur expertise aux jeunes générations et aux personnes vulnérables, afin de rendre à la société une partie de ce qu'elles ont reçu. L'engagement bénévole et associatif est un vecteur privilégié pour réaliser cet objectif. Maintenir une forte motivation et renforcer le sentiment d'utilité sociale nécessite une reconnaissance effective de leur contribution.

- **Reconnaissance institutionnelle et sociétale** : La contribution économique et sociale des seniors doit être reconnue et mesurée en valeur (en % du PIB). Si l'engagement bénévole venait à diminuer fortement, de nombreux soutiens sociaux et économiques s'effondreraient. Les bénéfices de la vie associative doivent être reconnus au plus haut niveau de l'État : création d'un ministère de la Vie associative / Bénévolat, célébration d'une journée nationale des associations.
- **Préparation à la retraite plus systématique** : Dans la plupart des cas, le départ à la retraite est une rupture brutale. Il convient de généraliser les programmes de préparation à la retraite au sein des entreprises, en partenariat avec l'AGIRC-ARRCO, la CARSAT, les DRH des grands groupes, les CCI et les fédérations patronales (CPME, MEDEF) pour sensibiliser les futurs retraités aux opportunités d'engagement.
- **Communication et information** : Développer des plateformes numériques répertoriant toutes les opportunités d'engagement (annuaires interactifs, forums des associations). Communiquer via les réseaux sociaux, la presse senior (Notre Temps, Pleine Vie) et des community managers dédiés. Mettre en valeur des exemples de réussite concrets.
- **Adapter le fonctionnement des associations** : Accorder une plus grande flexibilité aux membres (« temps choisi »), mettre en place des systèmes de parrainage/tutorat pour les nouveaux adhérents, favoriser les missions en binôme. Valoriser l'expérience de terrain au-delà des seuls diplômes.
- **Poursuivre les progrès en matière de mixité et de diversité** : Continuer à promouvoir la parité femmes-hommes et la diversité au sein des instances dirigeantes et des équipes bénévoles.

5. Analyse et conclusions

Les conclusions des consultations indiquent que les personnes âgées sont désireuses de s'engager dans la citoyenneté active pour rester utiles, transmettre l'expérience et les compétences acquises au cours de leur vie professionnelle, et contribuer à la cohésion sociale et au bien-être de la collectivité.

- **Tendances principales** : Les personnes âgées souffrent d'un manque de considération et d'une sous-évaluation de leur contribution. Elles sont perçues comme une charge, alors qu'elles constituent une ressource vitale pour la cohésion sociale à travers leur rôle bénévole dans le secteur associatif.
- **Enjeux transversaux** : La numérisation constitue un obstacle majeur tant pour l'accès aux institutions que pour les services du quotidien. Elle favorise l'isolement ainsi que le déficit de communication avec les jeunes générations.
- **Défis systémiques** : La représentation des personnes âgées est un enjeu crucial. Bien que les plus de 65 ans représentent 22 % de la population totale, possèdent 60 % du patrimoine et affichent un taux de participation électorale de 80 %, la voix des seniors n'est pas suffisamment prise en compte.
- **Interconnexions entre obstacles** : L'ensemble des obstacles produit un effet cumulatif négatif. Les personnes âgées manquent de considération et de reconnaissance de leur contribution réelle.

Elles sont perçues comme moins capables, voire comme un fardeau, ce qui les décourage d'entreprendre un engagement actif.

- **Impacts selon le genre :** En plus des obstacles liés à l'âge, les femmes seniors subissent le poids accru des responsabilités familiales et intergénérationnelles ainsi que des difficultés financières plus marquées.
- **Synthèse des enseignements clés :** Les personnes âgées souhaitent s'engager activement dans la vie citoyenne après leur départ à la retraite. Elles sont très nombreuses à s'investir comme bénévoles au sein du tissu associatif en France. Le principal levier réside dans la capacité des institutions, à tous les niveaux, à reconnaître et valoriser la contribution des seniors, en les considérant comme une ressource essentielle pour la société et non comme une charge. En parallèle, un ensemble cohérent de mesures doit être mis en œuvre pour traiter les obstacles numériques (formation) et lutter sans relâche contre les freins culturels, sociaux et de genre.

